



Bulletin d'engagement : **Kougelhoupf'Run 2020**

Date : 19-20 septembre 2020

Organisateur : Régis Davard – Pascal Wendel

Téléphone : 06.63.39.20.30-06.86.57.87.45

Accueil des participants : Golf De La Wantzenau, D302, 67610 La Wantzenau

À : 8h30

	Pilote	Copilote	Véhicule	
Nom			Marque	
Prénom			Type	
Adresse			Cylindrée	
Ville			Année de mise en circulation	
Code postal			Cie d'assurance	
Téléphone portable			N° police assurance	
Adresse @ courriel			N° adhérent MGCF	

Montant de l'engagement membre MGCF équipage de 2 personnes chambre double : 465€

1 personne single : 285€

Montant de l'engagement non membre équipage de 2 personnes chambre double : 505€

1 personne single : 305€

Merci de préciser selon disponibilité lit double lit jumeaux

Les chèques sont à **libeller au nom du MGCF** ou par transfère bancaire Société Générale Paris Messine

IBAN (FR76 3000 3038 4500 0372 7125 758) BIC Adresse SWIFT :SOGEFRPP

(joindre une copie de l'ordre du virement bancaire signé et émis pour le montant total)

Le bulletin d'engagement, le paiement, les conventions sont à adresser à :

Régis Davard, 47, Faubourg de Bitche, 67160 Wissembourg

Modalités d'annulation et de remboursement

***30 jours avant le départ 80% de remboursement

***15 jours avant le départ 50% de remboursement

***Un départ pendant la manifestation, ne peut droit à aucun remboursement partiel

*** Les remboursements seront effectués exclusivement par virement bancaire.(RIB à fournir dans ce cas)

Signature et mention manuscrite lu et approuvé obligatoire de cette fiche

A la date de la participation, je précise que je possède un permis de conduire valide Une attestation d'assurance à jour de règlement et un contrôle technique valable

Convention Sorties

1. Voitures autorisées à participer.

Voitures de la marque **MG** ou autre

2. Déroulement.

Il s'agit d'une balade touristique sur route ouverte, sans classement ni épreuve de régularité.
Il ne s'agit en aucun cas d'une épreuve sportive ou de vitesse.
En cas de problème d'hôtellerie, seul le responsable de la sortie est habilité à choisir un autre hébergement.

3. Code de la route

Les participants s'engagent à se conformer aux prescriptions du code de la route et aux arrêtés municipaux des agglomérations traversées.
Les éventuelles infractions au code de la route, ainsi que les amendes s'y rapportant, sont à la seule charge des participants.
Lors de visite de cave, la dégustation se fait sous **l'entière responsabilité du pilote du véhicule** et en aucun cas le MGCF ne peut être responsable lors d'un contrôle d'alcoolémie positif.

4. Contrôle administratif

Les conducteurs certifient sur l'honneur être en possession et en mesure de présenter les documents suivants :

- Permis de conduire en cours de validité. Ceci est également valable pour le copilote, si celui-ci est amené à conduire.
- Carte grise correspondant au véhicule engagé.
- Carte verte d'assurance correspondant au véhicule engagé.
- Contrôle technique à jour.

5. Vérifications techniques

Points de sécurité à contrôler : pneumatiques, freins, éclairage, essuie-glace, triangle de sécurité, gilet jaune de signalisation, présence d'un extincteur souhaitée.
Les organisateurs peuvent refuser le départ d'un véhicule qui présenterait un caractère d'insécurité, sans qu'il ne puisse être réclamer de dédommagement.
Les plaques de rallye ne peuvent, en aucun cas, masquer les plaques minéralogiques et doivent être fixées solidement sur la voiture.

6. Assurances

Les balades dont l'organisation se fait sous le couvert du MG Club de France sont assurées par la police RC du Club.
Chaque engagé, en cas d'accident, reste responsable vis à vis des autres engagés et des tiers, et renonce à engager la responsabilité du MG Club de France à quelque titre que ce soit.

7. Engagement

Le participant régulièrement engagé, qui ne prendrait pas le départ, ne pourra être remboursé de la totalité de son engagement, une somme restant acquise au MG Club de France pour couvrir les frais déjà engagés au moment de son désistement, en fonction des conditions d'annulation du bulletin d'inscription.

8. Application du règlement

Du fait de son engagement, chaque participant est considéré d'accord avec le présent règlement et accepte de se conformer aux décisions des organisateurs. En aucun cas, le MG Club de France ne pourra être tenu responsable en cas d'accident ou de délit durant la manifestation.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement (cocher la case)

Nom & Prénom

Date

Signature

Convention de sortie – Addendum Covid 19

La situation actuelle en vigueur suite à l'épidémie du Coronavirus a un impact sur nos rassemblements

Cet addendum a pour objet de définir les règles à respecter pendant cette période à compter du 2 juin 2020 et sera révisé en fonction de l'évolutions des dispositions

1 – Contraintes sur le déroulement d'une sortie :

Le rassemblement de personnes dans les lieux publics étant actuellement limité à 10 personnes :

- Le groupe constitué pour le rallye, s'il dépasse ce chiffre devra être subdivisé en plusieurs groupes afin de respecter cette limite. Cela s'applique en particulier :
 - o A l'accueil du rallye,
 - o A l'arrivée sur les lieux de visites, les arrêts sur le parcours,
 - o Aux arrivées aux restaurants/hôtels s'ils se situent sur un lieu public,
- Respecter les règles de distanciation (1 mètre),
- Le port du masque chirurgical est recommandé.

Les voitures circulant dans le cadre de la sortie ne doivent pas afficher de plaque de rallye ni former de colonne

Le participant s'engage à respecter les dispositions décrites ci-avant et suivre les instructions de l'organisateur de la sortie

Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions, et respecter les termes du règlement.

Nom :

Prénom :

Signature